Le Congrès des journalistes à Vienne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

rable congrès auquel participaient plus de 400 journalistes représentant 21 nations, constate que le congrès a été le premier événement politique auque les représentants de tous les peuples du continent européen ont pris part, contribuant ainsi à une manifestation qui porte aussi bien sur le passé que sur le présent et l'avenir de l'Europe.

Le but de ce congrès, a déclaré l'orateur, est de faire connaître et d'exprimer publiquement par les milieux journalistiques européens les idées et les convictions qui sont communes aux peuples de notre continent; le point saillant de cette assemblée est que l'Europe, dans la lutte décisive qu'elle mène aujourd'hui pour son existence, est également empreinte d'une idée continentale précise et nette. L'Europe est non seulement un concept politique, mais elle constitue aussi un programme, une mission.

Des libertés

Un autre point qui a été retenu à Vienne, souligne M. Suendermann, est le suivant : Nos adversaires parlent de libertés qui jusqu'ici étaient de grandes inconnues chez eux. Les déclarations faites au cours du congrès ont fait entrevoir la nécessité d'établir également quatre libertés qui constituent la base nécessaire à tout développement futur de l'humanité.

Nos quatre libertés ne sont évidemment pas des mots d'ordre nébuleux destinés à un public crédule ; bien au contraire, elles sont des mots d'ordre pour des actes d'affranchissement réels, l'idéal de millions de vaillants soldats.

Aux acclamations frénetiques de l'assemblée, le Stabsleiter Suendermann a résumé ainsi ces quatre libertés :

1. La libération des peuples des tentacules empoisonnées du judaïsme, constitue le premier acte d'affranchissement qui s'impose, à nous ainsi qu'il ressort d'ailleurs des décisions formulées au cours de notre congrès.

2. Libérer le monde de l'hallucinant système bolcheviste d'assassinat collectif est la deuxième liberté pour laquelle nous luttons avec courage sachant que les lois humaines sont l'enjeu du combat.

3. La libération des travailleurs de l'exploitation capitaliste est le troisième objectif et nous l'atteindrons.

4. Enfin, l'affranchissement du monde de l'imperialisme anglo-américain constitue une tâche qui s'avère indispensable si l'on veut assurer la vie pacifique des nations.

Ces quatre exigences, déclare M. Suendermann, nous sont imposées par le Congrès mais les postulats du problème sont posés de longue date par nos combattants qui depuis des annees luttent et meurent pour la défense de l'Europe contre le judaïsme mondial et ses seides, dans ce gigantesque conflit décisif contre le genie createur du continent europeen.

Les événements en Afrique du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De Gaulle a failli être arrêté

Lisbonne, 25. — L'agence gaulliste de Londres annonce que le commentateur américain Winston Burdett a déclaré au poste de radio Alger que par deux fois l'arrestation de de Gaulle et de ses principaux partisans avait été tentée.

Le premier essai, précise-t-il, a eu lieu trois jours après l'arrivée de de Gaulle à Alger, mais il échoua, la police locale ayant refusé de prêter la main à l'opération. La seconde tentative eut lieu il y a 12 jours au moment ou l'état des relations des deux généraux était particulièrement tendu.

Burdett croit savoir que c'est l'ex-amiral Muselier, adjoint au commandant en chef et charge de maintenir l'ordre à Alger qui aurait décidé l'arrestation de de Gaulle

Un comble

Tanger, 25. — Une déclaration officielle de la presse algérienne s'élève contre l'information anglo-américaine en Algérie. Dans cette déclaration on reproche aux correspondants étrangers d'avoir donne aux débats du comité d'Alger une publicité tout à fait inexacte.

On a même été jusqu'à tirer des conclusions étendues de la physionomie plus ou moins satisfaite qu'affichaient les membres du comité au sortir de la réunion.

On se trouve en présence d'un veritable abus, la déclaration demande une revision de la liberté de presse tant défendue par de Gaulle. D'autre part, la déclaration officielle concède que des divergences de vues pourraient exister entre de Gaulle et Giraud. Si de violentes explications se sont produites entre eux, il n'y a rien là que de très normal, dit la déclaration, car dans quelle assemblée n'en est-il pas ainsi ?

LES DÉCLARATIONS DES OFFICIERS DU GÉNÉRAL VLASSOV

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

deux ou trois derniers mois, beaucoup de soucis aux dirigeants soviétiques. Ils sont nombreux les transfuges qui délaissent les lignes rouges pour passer dans les nôtres.

Le lieutenant Davidenkow était sous-officier chez les Bolcheviks. Son père ayant été officier dans l'armée blanche, il ne pouvait dépasser ce grade. C'est dans une forêt, aux environs de Lwow, que la section d'artillerie qu'il commandait fut décimée et encerclée par les troupes allemandes. La frégquentatio nde ses vainqueurs fut une vraie révélation pour lui. Il comprit qu'on l'avait trompé jusqu'à la gauche, que c'était du côté soviétique qu'était la barbarie. Sa conversion fut rapide.

Les Soviets sont dépassés par les Allemands dans le domaine militaire

— Même dans le domaine de l'organisation militaire, dit le capitaine Below, les Soviets sont largement dépassés par les Allemands. Heureusement pour eux que le soldat russe est peu exigeant et très résistant. Le ravitaillement ne nous arrivait qu'en des jours particulièrement fastes. Quel changement ce fut pour nous quand nous fûmes les alliés de la Wehrmacht ! Une simple anecdote suffira à vous éclairer. Nous avions fait une dizaine de prisonniers soviétiques. Ils nous racontèrent que, depuis deux mois, ils n'avaient reçu aucun ravitaillement. Une estafette, venue porter un pli à l'état-major du régiment, ne retrouva plus son cheval en sortant du bâtiment : les soldats qui rôdaient par là avaient immédiatement tué la bête, l'avaient dépecée et s'étaient partagé les quartiers de viande crue.

Il parle encore de l'étroite surveillance qu'exercent sur tous les membres de l'armée soviétique les agents du N.K.V.D., l'équivalent militaire du G. P. U., du sort fatal réservé aux membres de l'armée Vlassov lorsqu'ils sont faits prisonniers par les Soviets. Ne mentionnons qu'en guise d'exemple ce Cosaque à qui on avait taillade, au couteau, une croix gammée sur la poitrine et sur le front.

Et comme on lui demande si de tels procédés ne refrènent pas l'ardeur des volontaires, le lieutenant secoue la tête en haussant les épaules.

— Cela produit une sorte de sélection, vous comprenez ? Ne viennent chez nous que les gens vraiment résolus. Et ils savent qu'ils ne doivent pas être faits prisonniers... — **Robert GAILLARD**

L'article du Dr Goebbels

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

peut être que profitable d'en être sous-estime.

La thèse anglaise d'après laquelle on pourrait abattre les puissances de l'Axe par la guerre aérienne seule est complètement fausse. Quelques considérables que soient les perturbations provoquees par la terreur aérienne anglo-aérienne dans la vie civile, l'expérience démontre que les dommages infligés à la production de guerre paraissent pouvoir être repares dans un temps relativement court.

La guerre aérienne est un moyen d'action supplémentaire extraordinairement efficace pour les operations terrestres, mais elle ne peut à elle seule enlever la decision, au surplus les pertes de l'ennemi qu'il a subi ces dernières semaines, lors de ses attaques de jour et de nuit, sont tellement élevées qu'il devra bientôt se demander si les résultats en valent la peine, abstraction faite de ce qu'un jour il recevra une réponse à celles-ci, qui lui fera douter de l'efficacité de sa guerre aérienne actuelle. La guerre se trouve actuellement dans la pénombre seuls les événements eux-mêmes pourront faire la lumière.

COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 25. — Le Quartier Général des forces armées italiennes communique :

Au cours d'attaques nocturnes répétées contre les convois ennemis le long de la côte nord-africaine, nos avions torpilleurs ont obtenu de nouveaux succès, trois vapeurs ennemis de 31.000 tonnes ont été coulés et trois autres endommagés, les installations du port de Bizerte et des valeurs se trouvant dans le port furent attaquées par nos avions de bombardement.

Des localités de Sardaigne ont été bombardées par des escadrilles d'avions ennemis au cours de la journée d'hier et de la nuit écoulée, auxquelles les chasseurs allemands et italiens et l'artillerie de D.C.A. infligèrent de fortes pertes, 7 avions ennemis ont été descendus par les chasseurs allemands et 3 autres par le D.C.A., dont deux sont tombés à proximité de Maeomer et un près de Olbia.

On annonce des pertes parmi la population et des dommages d'une certaine envergure, seulement dans la province de Sameri, Achiliveni et dans le golfe d'Aranji.

Deux de nos avions ne sont pas rentrés.

On communique officiellement que le nombre des victimes dans la population civile de Achiliveni et dans le golfe d'Aranji est porté à 1 mort et 8 blessés.

LES SALAIRES DANS LA MÉTALLURGIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

raison en cas de travail au rendement, sont fixés comme suit dans les industries des métaux :

Nota. — Le tableau qui suit comprend cinq colonnes, dont la première a trait à plusieurs catégories d'activités ou groupes de salaires.

La deuxième colonne et la troisième colonne, au salaire horaire minimum, soit la deuxième colonne répartition en six groupes, la troisième colonne, répartition en huit groupes.

La quatrième colonne et la cinquième colonne, au maximum et taux de comparaison en cas de travail au rendement, soit la quatrième colonne, répartition en six groupes, la cinquième colonne, répartition en 8 groupes.

Voici le tableau :

Première zone

1	10	10	11 50	11 50
2	10 70	10 70	12 30	12 30
3	12	11 70	13 80	13 50
4	12	12 30	13 80	14 10
5	13 30	13 30	15 30	15 30
6	15 20	14 60	17 50	16 90
7	15 20	16	17 50	18 40
8	17 50	17 50	20 10	20 10

Deuxième zone

1	8 50	8 50	9 80	9 80
2	9 10	9 10	10 50	10 50
3	10 20	9 90	11 70	11 40
4	10 20	10 50	11 70	12 10
5	11 30	11 30	13	13
6	12 90	12 50	14 80	14 40
7	12 90	13 60	14 80	15 60
8	14 90	14 90	17 10	17 10

Troisième zone

1	8	8	9 20	9 20
2	8 60	8 60	9 90	9 90
3	9 60	9 40	11	10 80
4	9 60	9 80	11	11 20
5	10 60	10 60	12 20	12 20
6	12 20	11 80	14	13 60
7	12 20	12 80	14	14 70
8	14	14	16 10	16 10

Quatrième zone

1	7 40	7 40	8 50	8 50
2	7 90	7 90	9 10	9 10
3	8 90	8 70	10 20	10
4	8 90	9 10	10 20	10 50
5	9 80	9 80	11 30	11 30
6	11 20	10 90	12 90	12 50
7	11 20	11 80	12 90	13 60
8	13	13	15	15

Cinquième zone

1	6 70	6 70	7 70	7 70
2	7 20	7 20	8 30	8 30
3	8	7 80	9 20	9
4	8	8 20	9 20	9 40
5	8 90	8 90	10 20	10 20
6	10 20	9 80	11 70	11 30
7	10 20	10 70	11 70	12 30
8	11 70	11 70	13 50	13 50

Sixième zone

1	6	6	6 90	6 90
2	6 40	6 40	7 40	7 40
3	7 20	7	8 30	8 10
4	7 20	7 40	8 30	8 50
5	8	8	9 20	9 20
6	9 10	8 80	10 50	10 10
7	9 10	9 60	10 50	11
8	10 50	10 50	12 10	12 10

Les zones territoriales sont ainsi définies :

Première zone : Paris et communes du département de Seine-et-Oise, classées première zone pour l'application de la loi du 23 mai 1941.

Deuxième zone : région parisienne et communes de Seine-et-Oise, classées deuxième zone pour l'application de la loi du 23 mai 1941.

Troisième zone : villes de plus de 100.000 habitants.

Quatrième zone : villes de 20.000 habitants et certaines communes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne et de banlieue industrielle.

Cinquième zone : villes de plus de 5.000 habitants.

Sixième zone : les autres communes de l'ensemble du territoire.

MÉDECINS, PHARMACIENS ET DENTISTES POURRONT ÊTRE REQUIS POUR ASSURER LA PROTECTION SANITAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE

Vichy, 25. — Des praticiens des deux sexes : docteurs en médecine, pharmaciens et dentistes diplômés, ainsi que des étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire pourront être requis par le Commissariat général à la main-d'œuvre en Allemagne pour permettre d'assurer la protection sanitaire de la main-d'œuvre.

Le secrétariat à la Santée et à la Famille effectuera un recensement du personnel sanitaire susceptible d'être requis. A cet effet, le Conseil supérieur de l'Ordre des médecins et le Conseil superieur de la pharmacie lui désigneront, en tenant compte des situations d'âge, de famille, des services de guerre, ainsi que des considerations d'intérêt général, les medecins, les pharmaciens et les dentistes inscrits au tableau de leur Ordre ou à la Chambre départementale de leur profession et susceptibles d'être requis.

Un arrêté ultérieur fixera les conditions dans lesquelles les étudiants en médecine, en pharmacie et art dentaire pourront participer à cet encadrement sanitaire de la main-d'œuvre en Allemagne.

Des sanctions sont prévues contre ceux qui tenteraient de se soustraire à ces dispositions

Informations Régionales

ARRESTATION D'UNE BANDE ORGANISÉE DE VOLEURS A LEFOREST

ILS SONT LES AUTEURS DU CAMBRIOLAGE D'UNE ÉPICERIE A RAIMBEAUCOURT

A la suite d'une enquête effectuée par les gendarmes de *Leforest*, au sujet d'un cambriolage commis dernièrement chez M. Alfred Carlier, épicier, rue Pétain à *Raimbeaucourt*, les soupçons se portèrent sur les époux Jaan Gryz, demeurant cité Pauty.

Les gendarmes se rendirent à cette adresse, mais le mari étant absent, ils interrogèrent la femme. Celle-ci passa des aveux.

Une visite domiciliaire effectuée aussitôt amena la découverte d'un bidon de 20 litres d'huile à manger provenant d'un vol commis il y a plusieurs mois à l'épicerie Gravelines à *Raimbeaucourt*. Les gendarmes trouvèrent également trois pantalons de drap et trois vestons non confectionnés que la femme Gryz affirma provenir du pillage de mai 1940.

Elle désigna le nommé Antonio Duszinski, demeurant cité Phalempries, 39, à Leforest, comme ayant participé au cambriolage du chez Carlier avec son mari.

Interrogé dès son retour, Gryz ne put que confirmer les dires de sa femme.

Lorsque les enquêteurs se présentèrent chez Antonio Duszinski, celui-ci avait jugé prudent de disparaître On retrouva dans l'habitation dissimulées sous un tas de cherbon, 10 peires de cheussettes, 4 peires de socquettes et 4 paires de bas provenant du vol de chez Carlier.

Pendant cette opération, rentra Richard Duszinski, frère du précédent, qui fut trouvé porteur de 3 peignes de poche et une pochette en toile kski provenant de chez M. Carlier, ainsi qu'une somme de 4.500 francs, dont il ne put indiquer la provenance.

Il fut aussitôt mis en état d'arrestation.

Les gendermes arrêtèrent également à sa descente du train, le oleur Joseph Szumliowski, mineur, demeurant cité du Bois, 154, à Leforest, comme ayant également participé au cambriolage.

Cet individu était porteur d'un paquet contenant un perdessus d'homme et d'un complet achetés à *Arras* pour la somme de 8.000 fr. et d'une somme de 2.615 fr. et 20 marks allemands.

A son domicile on découvrit des savonnettes et des pantoufles provenant de chez M. Cerlier.

Enfin, un autre complice put être appréhendé. Il s'agit de Léon Szumliowski, charretier, demeurant à Raimbeaucourt. Sur les lieux du vol on avait trouvé un bouton qui s'adaptait exactement à la veste de Szumliowski.

Les époux Gryz Richard Duszinski et les frères Joseph et Léon Szumliowski ont été dirigés sur le Parquet de Béthune pour vols, complicité et recel.

Quant à Antonie Duszinski, il est activement recherché.

L'enquête se poursuit car on suppose que cette bande a d'autres méfaits sur la conscience.

REORGANISATION TERRITORIALE DE LA GENDARMERIE

Un décret en date du 9 Janvier 1943 paru au J. O. le 22 Juin 1943, modifie le nombre et les circonscriptions des légions de gendarmerie.

La région administrative de **Lille** comporte comme circonscriptions territoriales le Nord et le Pas-de-Calais. Elle sera dorénavant dénommée : région des Flandres avec siège à **Lille**.

La région de **Laon** comportera les circonscriptions de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, des Ardennes ; elle prendra la dénomination de : région de Picardie et son siège sera **Amiens**.

LES VOLEURS D'ALCOOL EN GARE DE PONT-A-VENDIN SONT DÉCOUVERTS

CINQ ARRESTATIONS SONT OPÉRÉES

Le 31 mai dernier un vol de 250 litres d'alcool avait été effectué dans un wagon-citerne garé près de la gare de Pont-à-Vendin. Après une enquête-éclair, les gendarmes de Pont-à-Vendin avaient acquis la certitude que les voleurs avaient été ranseignés par des agents du chemin de fer. Deux cheminots avaient été vus le 30 mai dans les cafés de la gare en compagnie du nommé Delcroix, dit Frédo, suspecté de nombreux trafics illicites (essence, tabac, alcool, viande, etc.).

L'adjudant Villabas, bien aidé par ses jeunes collègues, mena activement l'enquête. Des visites domiciliaires furent axécutées chez les cheminots Henri Beugnat, eiguilleur, âgé de 35 ans, demaurant à *Sallaumines* et chez Duhamel, électricien, âgé de 34 ans, demeurant également à Sallaumines. Chez Beugnat, les gendermes ont trouvé un litro d'alcool et chez Duhamel ils en trouvèrent une vingtaine de litres et un sac en cuir de la S.N.C.F. Après renseignement pris auprès de la Régie, l'alcool provenait bien du wagon citerne. Les gendermes étaient donc sur la bonne piste. Au cours de l'interrogetoire des deux cheminots, Duhamel, après bien des réticences, a avoué être un des auteurs du vol commis en gare, et il était accompagné, e-t-il déclaré, de Delcroix, Tencres et Beugnet. Il a indiqué qu'il faisait le guet avec Beugnet pendant que Delcroix et Tencrez emplissaient les bidons de 50 litres. Le lendemein du vol, Duhamel a emporté deux litres d'alcool qu'il avait eus en cadeau et qu'il a offert à son père. Quant à lui, il a vendu le reste à un charretier pour Delcroix qui était chargé d'écouler l'alcool. Mme Mirelle Lemeire, femme Tancrez, âgée de 22 ans, débitante rue de la gare à Pont-à-Vendin, a fait à peu près les mêmes déclarations que son mari, en ajoutant cependant que le lendemain du vol, Delcroix lui avait ramis une somme de 25.000 fr., ce qui représenteit la part que son mari devait toucher pour sa participation au vol.

Alfred Delcroix, âgé de 28 ans, forgeron, cafetier, rue Gustave-Delory à Vendin-le-Vieil, nie avoir perticipé au vol commis en gare.

Henri Beugnet a avoué avoir perticipé au vol avec Delcroix, Duhamel et Tancrez et avoir reçu une somme de 6.000 fr. de Duhamel le 31 mai.

Duhamel déclare à nouveau avoir reçu une somme de 13.000 fr. de Delcroix à partager avec Beugnet.

Au cours de la confrontation Duhamel, Beugnet, Tancrez et sa femme ont déclaré Delcroix avoir perticipé au vol en gare et avoir fourni les bidone de 50 litres. Delcroix, qui continue à nier, passe pour être un chef de bande et ses complicèes de peu.

Tout ce beau monde a été mis en état d'arrestation et conduit à la Maison d'Arrêt à Béthune.

Lisez
LES SPORTS DU NORD
le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMERO : UN FRANC

LES GRÈVES AUX ÉTATS-UNIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

New-York au « Svenska Dagbladet » que le motif des combats de race qui ont eu lieu à Détroit entre blancs et noirs réside dans l'afflux énorme des travailleurs de guerre qui ont complétement submergé la ville ? Des centaines de milliers de chômeurs des Etats du Sud, tant que blancs que nègres sont arrivés à Détroit apportant avec eux le traditionnel antagonisme racique régnant dans les Etats du Sud, les noirs n'avaient pas trouvé suffisamment de logements et s'étaient en conséquence répandus dans les quartiers environnants habités par les blancs, ce qui avaient provoqués l'hostilité de ceux-ci qui s'étaient également plainis de ce que les nègres exigeaient les mêmes divertissements que les blancs. La tension encore augmenté par suite de l'extrémisme des nègres. Avant que les troubles raciques n'éclatent, de légères collisions avaient déja été signalées.

INDEMNITÉS AUX TRAVAILLEURS PARTIS POUR L'ALLEMAGNE

Paris, 25. — La délégation générale du gouvernement français dans le territoires occupés (ministère de l'Economie nationale et des Finances) communique :

A titre exceptionnel, les employeurs et les caisses d'allocations familiales sont autorisés à payer, au cours du mois de juin, à tous leurs ouvriers ou employés partis pour l'Allemagne avant le 1er juin 1943, une quinzaine des indemnités prévues par la loi du 26 septembre 1942. L'indemnité pourra se cumuler pendant le mois de juin avec la délégation familiale instituee par la loi du 1er mai 1943, et il n'en sera pas tenu compte pour le calcul des ressources prevues au barème applicable en la matiére.

5.010 ouvriers français sont partis pour l'Allemagne le 23 juin

Paris, 25 — 5.010 ouvriers français ont quitté la France le 23 juin pour travailler en Allemagne.

C'est le chiffre le plus élevé journalier qui a été enregistré jusqu'ici. Depuis le premier avril jusqu'au 23 juin, 108.085 ouvriers français sont partis pour l'Allemagne.

DES ALLOCATIONS POUR LES FAMILLES DES S.O.T.

Vichy, 25. — Une loi parue au Journal Officiel de ce matin stipule que des allocations journalières à la charged u budget de l'Etat pourront, à compter du 1er juin 1943, être accordées sur leur demande, aux familles dont le soutien français est astreint à travailler en France en exécution de la loi du 4 septembre 1942, sur l'orientation et l'utilisation de la main d'œuvre soit de la loi du 15 février 1943 instituant le service obligatoire du travail.

Le montant et les conditions d'attribution de ces allocations journalières sont les mêmes qu'en matière d'allocations militaires. Toutefois, les familles ne disposant pas de ressources supérieures aux maxima prévus en matière de délégations familiales peuvent pretendre à ces allocations. Pour leur attribution, la rémunération du soutien de famille est retenue pour la moitié dans le montant des ressources prises en considération.

AUX AGRICULTEURS

MM. les Agriculteure sont invitée à assister à la démonstration de liege à l'aide de fil de fer, organisée par la Chambre Syndicale des Marchande et réparateurs de machines agricoles, le mardi 29 juin 1943, à 15 h., à l'Ecole d'Agriculture de Wagnonville-Douai.

TRIBUNAL SPECIAL DE DOUAI

LE « DON QUICHOTTE » DU MARCHÉ NOIR ANDRÉ BOITELLE, DE LENS, FERA UN AN DE PRISON

Après la « Tartarin » du marché noir, voici le « Don Quichotte » !

Le premier ne proposait la vente de dizaines de tonnes de denrées que pour « se mettre dans l'ambiance » ; le second, en l'occurence André Boitella, 41 ans, ajusteur-mécanicien aux Mines de Lens, ne cherchait à conclure un marché de 1.000 kilos de café qua pour faire pincer des trafiquents.

Il arriva que cet adjoint bénévole du contrôle économique eut à faire avec trois titulaires de ce service.

Ni les uns, ni les autres ne sa connaissaient. On causa « café » !

Boitella en avait une tonne à vendre — du meilleur Brésil — pour le prix de deux millions.

— Marché conclu, dirent les pseudo-trafiquants.

— Le café est à vous, répertit Boitelle.

Voici me sconditions : « Paiement d'avance, enlèvement de la marchandise dene un entrepôt de Lens avec un camion muni d'un « ange gardien » !

Lee inspecteurs n'avaient pas deux millions dena leur gousset, ni sur leur compte en banque. Ils ajournèrent l'affaire et prirent rendez-vous pour le lendamain.

Quand ils ratrouvèrent Boitelle, celui-ci leur fait connaître que l'affaire de café avait été réalisée par d'autres, mais qu'il ne tarderait pas à se trouver à la téta d'un lot de « Santos » de 700 kilos.

Il insista pour conoaître l'adresse de ses « clients ».

Ceux-ci déclinèrent leur qualité.

Dieu fut témoin de la fureur de Boitelle qui alla jusqu'à casser la portière de le camionnatta dens laquelle les contrôleurs le conduisaient aux locaux des Services Economiques.

Par la suite, Boitelle a repris tout son calme at exposé qu'il voulait tout simplement faira preodre les... trefiquants.

Il cita des noms de fonctionnaires avec lesquels il était en rapport. Ceux-ci, interrogés, répondirent plus ou moins évasivement.

Devant le tribunal spécial, Boitelle a tenté de se poser en champion incompris de la lutte contre le trafic clandestin.

— Ce système de défense cadre mal avec l'attitude que vous avez prise lors de votre arrestation, note le président **Deutet**, qui ajoute :

« Quel intérêt aviez-vous à vous occuper d'affaires de polica ? Les contrôleurs n'avaient pae besoin de vous pour assurer leur service ! »

— Boitelle. — Je voulais me rendre utile, en faisant l'indicateur.

M. le substitut général **Duseulambler**, avec beaucoup d'esprit et d'ironie, a détruit l'argumentation de Boitelle, en qui il vit un intermédiaire, cachant un gros trafiquant.

Me Legros a plaidé le délit impossible, en soulignant que la marchandise que personne n'a jemais vue, n'existait pas

Boitelle e été condamne à 1 en de prison et 5.000 francs d'amende.

J.-A. DUHAMEL.

LE ROLE DE LA PROCHAINE SESSION DE LA COUR D'ASSISES DU NORD

La troisième session ordinaire de la Cour d'**Assises** du Nord s'ouvrira le Jeudi 1er Juillet, à 12 h. 30, au Palais de Justice de Douai, sous la présidence de M. le conseiller **Bedal**, assisté de MM. le conseiller Legal et le presidené du Tribunal Civil Ceillaud.

Voici le rôle :

Jeudi 1er Juillet : Alphonse Courty, 33 ans, chauffeur de chaudière, 9, rue Bernard à **Lambersart**, inculpé d'attentat aux mœurs. Ministère public : M. le substitut général Ducoulombier.

Vendradi 2 : Ernest Wavelet, 44 ans, ouvrier en soierie, 133, rue de Valenciannes à **Denain**, inculpé d'attentat aux mœurs. M. P. : M. le substitut général Tiaon.

Samedi 3 : Maurice Hertel, 39 ans, ancien cefetier, 71, Avenue Barbusse, à **Marly**, inculpé d'attentat aux mœurs. M. P. : M. le substitut général Tison.

Lundi 5 : Paul Duthilleul, 23 ans, manœuvre 143, rue Colbert et Julien Lepez, 25 ans, rue du Transvaal, cour Wingmens, 2, à **Lille**, inculpés de tentative d'homicide et vols qualifiés. M. P. : M. l'avocat général Debru.

Mardi 6 : Paul Lefebvre, 21 ans, manœuvre, 47, rue de Metz ; Abel Lellévre, 21 ans, camionneur, 32, rue Jean Jauree ; Robert Dumont, 22 ans, tourneur en fer, 32, rue Edouard Vaillant et Gebrielle Krucke, veuve Lefebvre, 30 ans, ménagère, 47, rue de Metz à **Croix-lez-Lille**, inculpés M. P. : M. l'avocat général Ruolt.

L'ÉMISSION DOMINICALE DE RADIO - LILLE

Causerie des spectacles de M. Jules Tardieu : « Un romancier de chez nous », M. Maxence Van der Meerech, évocation de « La Meison dans le Dune », par MM. Jacques de Villedieu Claude Noël et Michèle Guillaume, composition musicale de J.-M. Depelsenaire ; Causerie « Nos peintres », par J.-S. Debue ; Qetuor de Faure : a) Allegro molto ; b) Scherzo, Allegro vivo pour piano, violon, alto et violoncelle par Mme Machinet-Schelbaum, André Melihen, Micholine Lemoine et Roger Glineur ; Concert par l'orchestre symphonique de Radio-Lille, sous la direction de M Paul Theisen : 1. Ma mère l'Oye, Ravel : Pavane de la Belle au Bois dorment ; Petit Poucet ; Laideronnette, impératrice des Pagodes ; Entretiene de la Belle et de la Bête ; Le jardin féerique ; 2. Rêves à rêver, poéme de Géo Libzrecht, musique de P. Theisen chanté par Mme Renée Hennebelle ; 3. Le lac enchanté, poéme symphonique de Liadon ; 4. Air d'Elisabeth, de Tennheuser de Wagner, chanté par Mme Renée Hennebelle ; 5. Symphonie No 3 en fa majeur de Brahms ; « Lee carottes sont cultes », « L'Terre », chetèmes de Simons interprétés par l'auteur et Line Dariel ; Causerie aportive par M. Mercel Peltier.

LES EXAMENS

BREVET SUPÉRIEUR

PREMIERE SESSION 1943

3e Partie (suite)

Candidates admises définitivement :

Mme Anaisaux née Langlois Jeannine ; Anaquer Thérèse ; Antoine Simone ; Arquin Yvette Henriette ; Mme Bailigend nées Duboeage Alfréde ; Beauchamp Suzanne Renée ; Benard Thérèse Suzanne Henriette ; Berthelet Germaine Sophie ; Bertrand Micheline Bérangère ; Bocquillon Henriette ; Boela Irène Céline ; Bonnet Irène Rosalia ; Boulet Marie Stéphanie ; Bridoux Geneviève Lucienne ; Buequet Yvonne Anne Eugénie ; Cembrey Peuletta Julie ; Carre Gormaine Marie Victorine Louise ; Chemalliert Solange ; Chempemond Yvonne Adrienne ; Chantreine Anne-Marie ; Chotin Peule Léopoldine ; Clément Marcelle Aimé ; Colas Jeanne Eugénie Claudine ; Colle Andrée Flevie ; Corbeaux Jeannine Eugénie ; Coton Marthe Ambroisioe ; Coulon Jeenne ; Couppez Jeannine-Merie Hélène ; Couvez Marie-Thérèse ; Crétteur Gisèle ; Crunelle Denise Sophie Hélène ; Damiens Paulette Renée ; Dengiot Bernedette ; Danhiez Jacqueline Julia ; Debril Gisèle Elodie Germaine ; Délagrange Pauliette Hélène ; Delanchy Odette Julienne Gerbertine ; Delille Yvette Julie Céline ; Delmotte Angèle Auguste Liliene ; Delporte Jeanine Methilde Merie ; De Peuw Merlo Thérèse Fernende ; De Poortère Suzanne ; De Rycke Paule Charlotte Andrée ; Desmedt Jecqueline Marcelle ; Doffe Suzanne Régine ; Douay Marie-Antoinette ; Druelle Carmen Marguerite Merle ; Dubois Marina Laure Glovena ; Duflot Thérèse Merlo Eugénie Georgine ; Dupont Claire Marie Francoise ; Dupuis Angélique Louise ; Durieux Jeanne Edmonde ; Duvel Raymonde Merie ; Fenaert Geneviéve Madeleine Marie Louise ; Flament Georgette Yvonne ; Foucault Marie Thérèse Angèle ; Foulon Francine Edmonde ; Fourez Aodrée Georgette Pauline ; Fronty Peulette Isabelle Archange ; Gauthier Jacqueline Céline Céearine ; Gheeraert Valentine Alice Antoinette ; Herbonnier Madeleioe Marie ; Havet Gisèle Blanche ; Hembiao Yolende Marie ; Isaac Odette Julienne ; Jacques Julia ; Jacquet Jacqueline Yolende Lucie ; Kerkhove Régine Yolande ; Laroye Simone Merie Lucie ; Lebeau Raymonde Zélie ; Lecleire Lucienne Albertine Angèle ; Lecleire Françoise Marguerite ; Leclercq Peulette Renée ; Leclercq Yvette Germaine ; Ledeux Denise Marie Marcelle ; Leeman Thérèse Charlotte Henriette ; Lefebvre Christiane Marguerite, Lefévre Georgine Scévola ; Lefeune Monique Louise Mirella Lise Juliette ; Lelest Jacqueline Aimée ; Lemaire Isabelle Aogèle Hélène ; Lemaire Janine Marie ; Lenoir Henriette Alphonsine ; Le Pen Marie-Louise ; Lega Yvette Pierrette Marcelle ; Liétard Paulette ; Loge Gisèle Marie Claire Suzanne ; Longuet Antoinette Georgette Marie Jeenne ; Loridon Paulette ; Louvier Rolande ; Luce Andrée.

(A suivre)

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

CANDIDATS ADMIS DEFINITIVEMENT

Histoire générale de la philosophia

Bitouze Jeaonine, Bourgain Jean, Charvet Elisabeth, Cordier Marie-Claire, Delgrange Valentine (A.B.); Descamps Therese (B.) ; Hadengue Suzanne, Laisne Jean (A.B.) ; Lombard Raymonde, Mouton Michel (B.) ; Paronnet Pierre, Roux Nelly.

Psychologie

Bruncile Lucien, Chartreux Madeleine, Dehéa Michela (A.B.) ; Fauvarque Nelly (A.B.) ; Fosse Charles, Cairegat Maurice (A.B.) ; Guffroy Micheline ; Kino Pierre ; Lefebvre Jacqueline, Louise Guy, Menu Jaan, Randon Louise, Royer Pierre (A.B.) ; Sélosse Jecques, Tronquoy Eloi (B.); Vallin René, Fontaine Jacques.

Philosophie générale et logique

Berteloot Pierra (B.) ; Cordier Merie-Claira, Danjou Suzanne, Delgrange Valantine, Hadengua Suzanne, Hespel Francia, Laisne Jean, Lepoutre André, Lombard Raymonde (A.B.) ; Méziéres Manuel, Mouton Michel (A.B.) ; Neert Emilienne, Toulemonde Jacques, Delecour Joseph.

Morale et Sociologie

Allard Jean-Maria, Brunelle Lucien, Cader Yvonna (A.B.) ; Cordiar Maria-Claira (A.B.) ; Dehée Michele, Desmoulin Jean, Fosse Charles, Lamouret Lucien (A.B.) ; Leclercq Suzanne, Nieuwyaer Micbeline (A.B.) ; Selosse Jacques, Terryn André, Tronquoy Eloi, Vandamma Geneviéve, Vanlathem Paul, Cotton Raymond.

Etudes Grecques

Bertin Paule (A.B.); Bourdon Renée, Camarty Roger (A.B.); Crombez Odette, De Broutelles Gaston, Declercq Germaine, Delvaal Odette, Dubois Elise (A.B.); Lecocq André, Lemeilla Maurice, Namur Janine, Peloux Renée, Pettou Paul, Pickaert Lucien, Rixet Francis, Roussel Paulette, Vandamme Paul, Vermersch Fernand (A.B.).

Etudes Latines

Berger Roger, Carton Fernand (A.B.) Colin Jacques (A.B.); Convein Henri (A.B.); Courtio Pierre (A.B.); Deltour Edmond, Demeulemester René, Dolait Anne, Dreyfus Paul, Dubur Roland, Fayolle Yves, Fontaine Jean (A.B.); Geireget André (A.B.); Hermez Jecqueline (A.B.) ; Lapierre François, Leude Jean, Lescoeur André (A.B.); Lerche Odette (A.B.); Leroy Eugène, Lesage Janine, Rizet Francis (B.); Spriet Albert, Tebart Pierre (A.B.); Turpein Jacqueline (A.B.); Vermersch Fernand (B.); L[illegible] Jean (A.B.)

Litterature Française

Aelvoet Pierre, Audant Joseph, Berteux Colette (A.B.); Bouchez Pierre, Briquet Jean, Clep André, Colmar P.

*(A